



# DÉFINITIONS - REPÈRES

## Un vocabulaire commun indispensable

### La santé – L'éducation à la santé - La prévention – La promotion de la santé

#### 1. La santé

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), dans sa constitution fondatrice adoptée en 1946, donne la définition suivante de la santé :

*La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.*<sup>1</sup>

Cette définition fait consensus et n'a pas été remise en cause à ce jour.

Être en **bonne santé**, c'est être :

- Une **personne équilibrée et capable d'ajustements permanents**.
- Une personne **capable d'éprouver du plaisir** à agir, à être, à bouger, à penser, à écouter, [...] mais aussi dans la relation aux autres en communiquant, en partageant, [...]
- Une personne ayant **une estime de soi positive**, sachant **gérer ses émotions**.

#### 2. L'éducation à la santé

*L'éducation pour la santé centrée sur la personne prend en compte le vécu des individus (croyances, attitudes, comportements). Elle doit permettre à chacun d'améliorer sa santé à partir de ses connaissances nouvelles. Elle s'appuie sur le développement personnel et la réalisation de soi. Elle favorise la responsabilité individuelle pour les choix de comportements favorables à la santé*<sup>2</sup>.

Être en *bonne santé* se conçoit dans la dynamique du développement de la personne. Si c'est bien évidemment aux parents qu'incombe en premier lieu l'éducation et la santé de leurs enfants, l'école, l'USEP, ou d'autres structures éducatives et sociales, peuvent aussi contribuer à l'éducation à la santé **dès lors qu'elles sont des espaces de plaisir, de réussite, d'expérimentation sociale, voire d'acquisitions de savoirs**.

<sup>1</sup>. Cette définition est celle du préambule de 1946 à la Constitution de l'organisation mondiale de la santé (OMS). Elle n'a pas été modifiée depuis 1946.

<sup>2</sup>. François Bourdillon sur le site de la Faculté de médecine Pierre et Marie Curie (Université Paris 6).

L'éducation à la santé devrait permettre aux enfants de **prendre conscience de ce qui détermine les comportements de santé**, les influence, afin qu'ils construisent leur propre opinion, qu'ils puissent faire des choix de façon plus éclairée. **Il ne s'agit pas de véhiculer un message univoque et normatif.**

### 3. La prévention

Selon l'OMS, les actions de prévention se décomposent en trois catégories :

- **La prévention primaire** est l'ensemble des moyens mis en œuvre pour **empêcher** l'apparition d'un trouble, d'une pathologie ou d'un symptôme.
- **La prévention secondaire** vise la **détection** précoce des maladies, dans le but de les découvrir à un stade où elles peuvent être traitées.
- **La prévention tertiaire** tend à éviter les complications dans les maladies déjà présentes.

Ces trois définitions montrent clairement que la prévention entre dans le cadre d'une **lutte contre la maladie ou contre les risques** d'apparition de la maladie.

2

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé donne, pour la première fois en droit français, une définition précise de la politique de prévention :

*La politique de prévention a pour but d'améliorer l'état de santé de la population en évitant l'apparition, le développement ou l'aggravation des maladies ou accidents et en favorisant les comportements individuels et collectifs pouvant contribuer à réduire le risque de maladie et d'accident. À travers la promotion de la santé, cette politique donne à chacun les moyens de protéger et d'améliorer sa propre santé <sup>3</sup>.*

### 4. La promotion de la santé

La charte d'Ottawa établie en 1986 lors de la première conférence mondiale pour la promotion de la santé précise le concept de promotion de la santé :

*La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; **son ambition est le bien-être complet de l'individu.**<sup>4</sup>*

<sup>3</sup>. Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

<sup>4</sup>. Charte d'OTTAWA de 1986 : 1<sup>ère</sup> conférence mondiale pour la promotion de la santé.

Elle précise également, dans le chapitre *Actions pour promouvoir la santé*, la nécessité de l'acquisition d'*aptitudes individuelles*.

*La promotion de la santé appuie le développement individuel et social grâce à l'information, à l'éducation pour la santé et au perfectionnement des aptitudes indispensables à la vie. Ce faisant, elle donne aux gens davantage de possibilités de contrôle de leur propre santé et de leur environnement et les rend mieux aptes à faire des choix judicieux*<sup>5</sup>.

Ces *aptitudes individuelles* ont été précisées ultérieurement sous la dénomination de *compétences psycho-sociales*.

---

<sup>5</sup>. Charte d'OTTAWA de 1986 : 1<sup>ère</sup> conférence mondiale pour la promotion de la santé.